



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1806-05**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1806-05 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de prévoir l'interdiction de stationnement dans les voies prioritaires des immeubles non assujettis au chapitre III du Code du bâtiment

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 20 juin 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 21^e jour du mois de juin 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca